

Livret d'accueil
Année scolaire 2018-2019

École maternelle
du Val de la Peene
BAVINCHOVE.....



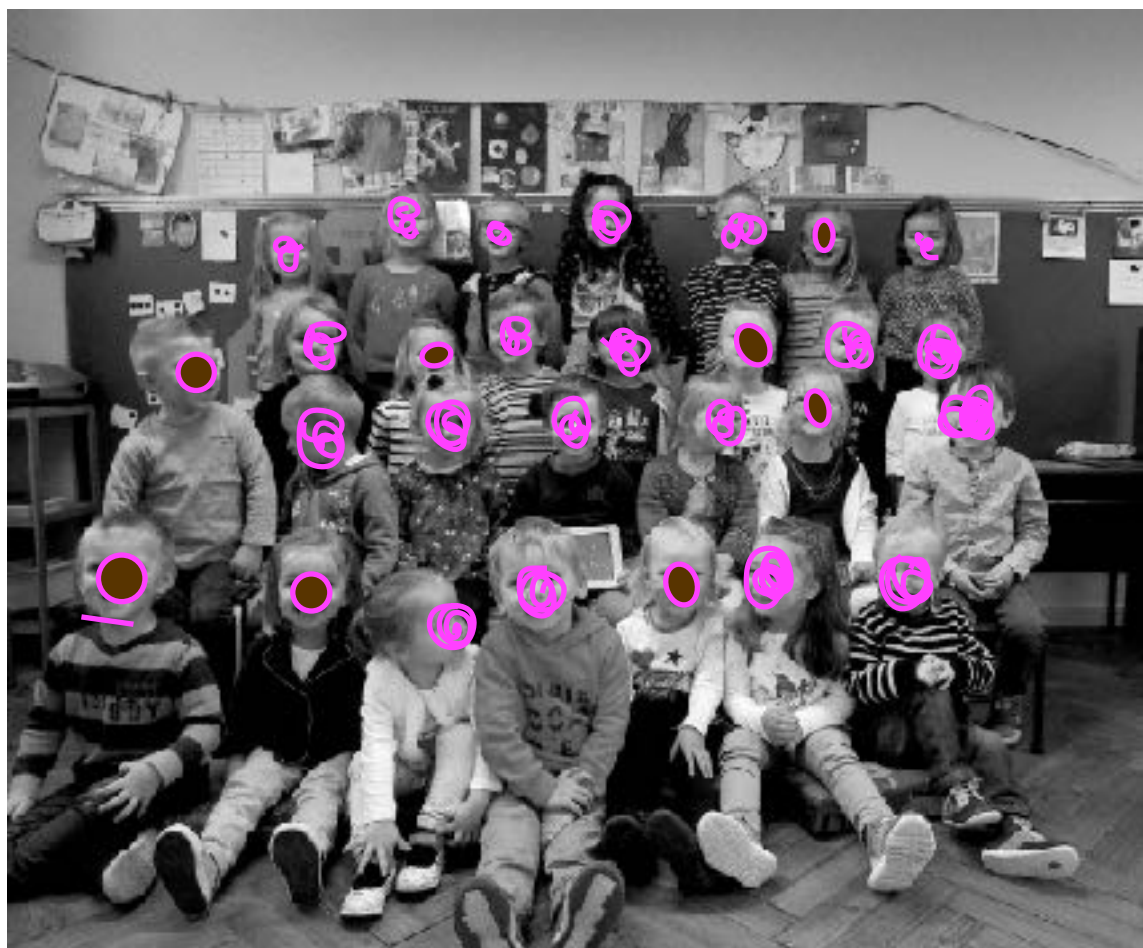
Bienvenue à vous et à vos enfants !

Ce guide pratique définit quelques règles de fonctionnement de l'école maternelle en général et de notre école en particulier. Son but est de faciliter la vie de tous dans l'école.

L'école maternelle est la première étape du système scolaire français. Durant trois (ou quatre ans), il sera proposé à votre enfant des activités motrices, langagières, mathématiques, logiques, artistiques. Il développera ainsi sa personnalité et fera l'apprentissage de la vie de groupe.

Ces années sont très importantes car elles préparent votre enfant à l'école élémentaire par l'acquisition de techniques précises et par de véritables apprentissages.

L'école maternelle est une vraie école, sa fréquentation régulière, dès la petite section et toute petite section pour les parents qui en font le choix, est indispensable pour que votre enfant s'adapte et progresse. Toutes les absences doivent être signalées.





Tous les adultes de l'école ont comme priorité le bien-être des enfants.

Le jour de sa première rentrée

Accompagnez votre enfant si vous le pouvez.

Acceptez ses chagrins, ses craintes et ...

Essayez de ne pas trop montrer votre inquiétude.

Avant de le quitter, vous pouvez lui dire ce que vous allez faire et lui dire qui viendra le chercher à la sortie de l'école.

Votre enfant peut recevoir l'aide de son « doudou » ou de sa tétine qui seront rangés plus tard.

Essayez de ne pas trop vous attarder...

Faites-lui confiance!!

N'hésitez pas à dialoguer avec les enseignants ...

Le personnel de l'école

Les enseignants

Classe tps/ps/ms : Mme Defevere

Classe ms/gs : Mme. Foutren

Classe cp/cm2: Mme Saffers

Classe ce1/ce2 : Mme Ryckeboer

Classe cm1/cm2: Mme Dubois, aussi directrice de l'école.

Les personnes qui aident en maternelle

Classe tps/ ps: Mme Chiquet

Classe ms/gs: Mme Decrock.

La vie à l'école

- Horaires

Les horaires, c'est important pour votre enfant, c'est important pour tous les enfants.

Les portes de l'école sont ouvertes :

- **Le matin de 8h20 à 8h30**

(vous devez accompagner votre enfant jusque dans sa classe et le confier à l'enseignant)

- **L'après midi de 13h20 à 13h30**

Pour les sorties :

Le matin à **12h**.

L'après midi à **16h00**.

- **Sécurité des enfants et responsabilité des parents**

En début d'année les parents remplissent **une fiche de renseignements** et une fiche d'urgence où ils indiquent si leur enfant a des problèmes de santé, doit suivre un régime, et donnent un numéro de téléphone pour les joindre en cas d'urgence. Il est indispensable de nous signaler tout changement pouvant survenir dans ces informations.

. La sortie est dangereuse, la municipalité a installé un dispositif visant à sécuriser les lieux avec des feux, cependant, il est fortement conseillé de tenir vos enfants par la main, y compris lorsque le feu est vert pour vous car visiblement certains automobilistes ne respectent pas les règles.

- **Équilibre alimentaire et collation du matin**

« Aucun argument nutritionnel ne justifie la collation matinale de 10h qui aboutit à un déséquilibre de l'alimentation et à une modification des rythmes alimentaires des enfants. » (Circulaire n°2003-210 Ministère de l'Éducation Nationale).

Cependant, nous comprenons que des enfants, notamment très jeunes, ou levés très tôt aient besoin d'un léger goûter au cours de la matinée. Aussi, cette année, en raison d'allergies alimentaires diverses, cette collation sera proposée par l'école pour limiter les risques au maximum. En échange, il sera demandé aux parents une participation financière de 1 euro par semaine, payable à la semaine ou en début de chaque période, soient environ 6 euros.

Nous proposerons de l'eau à volonté, des jus % fruits sans sucres ajoutés, du lait, du pain (avec miel, confiture, fromage...), des yaourts, des fruits.

- **Information des parents**

Les enseignants ont mis en place un **cahier de liaison**. Dans ce cahier, figurent **toutes les informations** essentielles à la vie de l'école (réunions et fêtes à venir, vie de la classe...) **vous devez les lire, les signer et y répondre** le cas échéant. De même vous devez prendre l'habitude de lire les affichages qui vous sont destinés (dans le hall de l'école et à l'entrée des classes). Fin septembre, **une réunion d'information** est organisée dans chaque classe.

Pour rencontrer les enseignants, il faut prendre rendez-vous avec eux, soit oralement, soit en utilisant le cahier de liaison.

- **Santé et bien-être des enfants**

- Les enfants doivent **être en bonne santé**.

Nous n'avons pas le droit de donner des médicaments à l'école **SAUF** en cas de maladie chronique et dans le cadre d'un PAI (projet d'accueil individualisé).

Toute maladie contagieuse doit être signalée à la l'enseignante.

- Les enfants étant amenés au cours de la journée à effectuer des activités physiques (dans la cours de récréation et en salle de

gymnastique) et parfois salissantes (peinture, collage...) il est important de les habiller de façon pratique (vêtements faciles à enfiler et à enlever tout seul, évitez si possible les bretelles, salopettes ...).

Pour que l'on puisse reconnaître les vêtements perdus par les enfants, il est préférable d'écrire leur nom et prénom dessus (notamment les bonnets, cagoules, écharpes, gants...).

L'école prête des vêtements de rechange en cas de nécessité, merci de les rapporter rapidement et propres.

- **Le conseil d'école et les représentants des parents d'élèves**

Au mois d'octobre ont lieu des élections pour choisir 5 parents titulaires (et 5 suppléants) représentant l'ensemble des parents d'élèves. Vous pouvez présenter votre candidature à la directrice dans le courant du mois de septembre. Les noms des parents candidats sont affichés dans le hall d'entrée. Ces parents élus assistent au conseil d'école qui a lieu 3 fois par an. Le conseil d'école réunit la directrice, les enseignants, des représentants de la municipalité, l'Inspecteur de l'Éducation Nationale et les représentants de parents élus.

Pendant le conseil d'école, les représentants des parents peuvent poser des questions et donner leur avis sur la vie de l'école et son organisation. A l'issue de chaque séance, un compte rendu est rédigé. Un exemplaire est conservé par l'école, un autre est envoyé à l'inspecteur, et au maire, un autre vous est distribué.



A tous, nous souhaitons de très bonnes vacances et une très belle année scolaire dans notre école !!!

L'équipe éducative de l'école maternelle

